

La fiscalité locale va connaître de profonds changements au cours de cette année 2021.

La taxe d'habitation, principale ressource fiscale de certaines collectivités locales dont les communes, va progressivement disparaître. Pour les foyers encore fiscalisés à cette taxe, un abattement de 30% va s'appliquer dès 2021, puis à nouveau 30% en 2022, pour arriver en 2023 à la suppression totale.

Depuis 2017, suite à la réforme voulue par le Président de la République, le taux de la taxe d'habitation est gelé. Lors des mandats précédents, les équipes municipales augmentaient, en début de mandat, les taux des taxes d'habitation et foncières. Ces nouvelles ressources fiscales étaient réinvesties dans les équipements publics à destination des poeyens. Une augmentation d'un point de la **taxe d'habitation** représentait alors plus du double de l'augmentation de la **taxe foncière**. A cette époque, le conseil municipal disposait de deux leviers pour adapter ses ressources fiscales. Depuis 2017, cette situation est terminée et la taxe foncière devient le seul levier.

Pour compenser la perte très importante de la ressource taxe d'habitation dans les communes, l'état a prévu un dispositif complexe de réattribution de recettes et de compensations. Les communes vont ainsi percevoir la part départementale de la taxe foncière.

Pour la deuxième année consécutive, le conseil municipal a augmenté la part communale pour passer cette année de 11,2 à 12,2.

Dès 2021, vous allez recevoir votre avis d'imposition à la taxe foncière avec un taux communal représentant l'addition du taux communal et du taux départemental soit un total de 25,77% pour la taxe foncière Bâti 2021.

Nous vous devons une explication.

La commune de Poey de Lescar a depuis longtemps une fiscalité très basse comparativement aux communes avoisinantes qui pratiquent une fiscalité locale de 20 à 40% supérieure à la nôtre.

Malgré les augmentations de début de mandat, le taux de départ étant beaucoup trop bas, Poey de Lescar a gardé une fiscalité très avantageuse pour les Poeyens mais peu adaptée aux charges de plus en plus lourdes d'une commune approchant les 1800 habitants.

Aujourd'hui, alors que la taxe d'habitation disparaît, l'état compense la perte de recettes en se basant sur un taux bas de taxe d'habitation sans aucune possibilité d'évolution. Ainsi certaines communes limitrophes, même avec des charges fixes inférieures, percevront une compensation plus importante, alors que leurs habitants ne sont plus soumis à cette fiscalité.

Dès 2020, l'analyse des comptes de la commune démontrait une dépendance excessive aux recettes de locations immobilières (Locaux Poey 117, restaurant et une partie du centre médical). Sans ces recettes, certaines années, la commune aurait connu un déficit en fonctionnement. Toutefois les recettes immobilières ne sont pas sans charges puisque les bâtiments ont régulièrement besoin d'entretien et en 2022 la rénovation du toit de Poey 117 va correspondre à environ 3 ans de recettes.

Une commune de notre taille doit faire face à des frais de fonctionnement importants. Il est bon de rappeler les principales charges :

- Un groupe scolaire de 185 enfants entièrement financé par la commune avec 9 agents communaux pour assurer les services de cantine, garderie, ATSEM, entretien des locaux.....
- = Un centre de loisir fortement subventionné par la commune (17 604€/an). Les 3 autres communes (Denguin, Siros Aussevielle) participent également au fonctionnement mais nous devons assumer totalement l'entretien du bâtiment.

- Un service technique de 4 agents qui prend en charge l'entretien des bâtiments communaux mais également la voirie et les espaces publics
- Un service administratif de 3 agents dont la secrétaire générale qui chapeaute tous les services
- Un tissu associatif important utilisant de nombreux locaux communaux.
- Une plaine des sports nécessitant toute l'année l'intervention de nos services techniques
- Un besoin urgent de rénovation de plusieurs bâtiments publics (réalisés ou à planifier)
- D'indispensables travaux d'entretien et rénovation des réseaux d'assainissement et eaux pluviales, vieillissants ou non conformes au regard du fonctionnement de notre station d'épuration.
- Des travaux d'aménagement des trottoirs existants pour respecter les exigences PMR
- etc

Cet analyse budgétaire a mis en lumière la nécessité d'augmenter notre capacité d'auto-financement (CAF) afin de sécuriser le budget de la commune et se préparer aux éventuelles baisses de dotations de l'état (la baisse en cours de la DGF en est un parfait exemple). Une commune de notre strate doit dégager à minima une CAF de 200.000 € et nous en étions trop éloignés. Pourtant, depuis de nombreuses années, la commune est gérée avec rigueur et les économies sur le fonctionnement sont difficiles à réaliser sans toucher à la qualité du service rendu aux poeyens. Malgré cela nous avons lancé plusieurs chantiers d'économies de fonctionnement (éclairage public, isolation thermique, arrosage du stade, balayage de la voirie, réduction frais postaux et d'impression, renégociation de contrats.....) qui devraient porter leurs fruits dans les 3 prochaines années.

Sachant qu'entre 2021 et 2023, les poeyens qui payent la taxe d'habitation vont connaître une baisse de la fiscalité estimée entre 1000 et 1500 €/an/foyer, les augmentations 2020 et 2021 du taux communal de la taxe foncière vont représenter un coût global d'environ 80-90 €/an/foyer. La proximité entre la suppression de la taxe d'habitation et l'augmentation de la taxe foncière devrait limiter l'impact de la mesure sur les finances des foyers.

J'ai présenté au conseil municipal une trajectoire d'augmentation de la taxe foncière qui devrait nous amener, en fin de mandat, à un taux communal d'environ 13%, taux qui va être ensuite ajouté au taux départemental. Afin de ne pas cacher une augmentation derrière cette addition de taux, je continuerais à évoquer devant vous la part communale différente de la part départementale.

Avec un taux de 13% nous serons toujours inférieurs à la plupart des communes environnantes, dont certaines ont des charges fixes nettement moins importantes que nous.

Ces nouvelles recettes fiscales vont permettre à la commune de poursuivre son évolution afin de maintenir un haut niveau de qualité de vie. Poey de Lescar a été désignée comme la 56^{ème} commune de France entre 500 et 2000 habitants où il fait bon vivre. Dans le département, nous sommes la 4^{ème} commune dans cette strate. Pour maintenir cette qualité de vie, il va falloir investir dans le commerce de proximité, dans la mobilité douce, dans les équipements sportifs, dans la qualité de l'accueil de vos enfants à l'école et au centre de loisirs, dans l'amélioration des zones vertes, dans l'efficacité énergétique et dans l'offre culturelle et d'animations. En toute transparence, vous aurez accès aux comptes de la commune et dès maintenant vous pouvez télécharger la présentation du budget 2021 en cliquant sur le lien suivant : (site de la commune/ la municipalité/ instances)

<https://www.poeydelescar.fr/la-commune-1/la-municipalite%C3%A9/instances/>

Il n'est pas facile et rarement populaire d'augmenter les impôts surtout lorsque le gouvernement met en avant les baisses d'impôts locaux. Toutefois il faut que notre fiscalité soit cohérente avec notre territoire et nos charges et permette d'investir pour la commune et surtout pour le bien-être de la population.

Je reste à votre disposition pour en parler.

Pierre SOLER

Maire de Poey de Lescar